

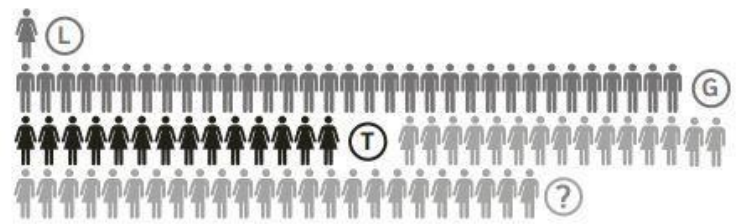
Les personnes LGBTI en Colombie

La violence issue des préjugés, un phénomène fréquent et invisible

Bien que la situation des personnes Lesbien, Gays, Bisexuelles, Transgenres et Intersexuées (LGBTI) s'améliore peu à peu, elle reste complexe.

En 2012:

- 105 crimes ont été commis à leur rencontre ;
- 87 personnes LGBTI ont été assassinées, dont plus de 20% en raison de leurs préférences sexuelles ;
- 15 ont été menacées par écrit ;
- 3 se sont suicidées probablement en conséquence de préjugés ;
- 28 cas de violence policière ont été signalés.



Parmi les 87 personnes assassinées, une était une femme lesbienne, 33 des hommes gays, 14 des personnes transgenres, et 39 victimes ont été classifiées dans la catégorie « LGBT » mais il n'a pas été possible de déterminer leur orientation sexuelle ou l'identité de leur genre.



Orientation sexuelle:

Il s'agit de la capacité de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle pour des personnes d'un genre différent du leur (hétérosexuel), du même genre (gay ou lesbienne), ou pour plusieurs genres (bisexuel), ainsi que de la capacité à entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces personnes.

Identité de genre:

Il s'agit de l'expérience intime et individuelle du genre telle que chacun la vit profondément, et qui pourrait correspondre ou non avec le sexe reconnu au moment de la naissance, y compris l'expérience personnelle du corps et d'autres formes d'expression du genre. Quand le sexe reconnu à la naissance est masculin et que l'expérience vécue de la personne est féminine, cette personne est une femme trans. Quand le sexe reconnu à la naissance est féminin et que l'expérience vécue de la personne est masculine, cette personne est un homme trans.

En 2012 deux personnes LGBTI par mois ont été assassinées en moyenne en raison de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle ou de l'expression de leur genre.



© Bianca Bauer

Violence policière - violence de type hiérarchique ayant un lien avec des préjugés

- La Directive permanente n°006 de l'année 2010, qui exige une action positive pour le respect et la garantie des droits des personnes LGBTI, n'est pas respectée.
- La violence policière peut constituer une faute disciplinaire ou un délit, mais la majorité des agressions ne sont pas du ressort de la fonction publique et devraient être examinées et sanctionnées par la justice ordinaire, et non par la justice pénale militaire.
- Les faits de violence policière sont largement sous-estimés.
- 50% des cas de violence policière perpétrés contre des personnes LGBTI sont contre des femmes transgenres.

Homosexualité et parentalité

Malgré l'acte numéro 2013-0948 du 20 septembre 2013, réalisé par un juge de Bogotá, le Procureur Général de la Nation a usé de son influence pour que les autorités locales refusent de célébrer des mariages entre personnes du même sexe.

Bien qu'aucun empêchement formel n'interdise l'adoption par des personnes d'orientation sexuelle différente, c'est un facteur déterminant de refus dans la pratique. Il y a là un vide juridique.

Le cercle de pauvreté des personnes transgenres - DESC

Ces personnes sont systématiquement exclues des systèmes d'éducation, de travail et de logement.

«L'absence d'information disponible rend invisible la situation réelle des droits humains de la population LGBTI et empêche que l'on puisse concevoir des mesures préventives efficaces qui garantissent leurs droits et sanctionnent les responsables.»

- Colombia Diversa, 2014.

«Il n'y a pas de préjugé isolé, il n'y a pas de préjugé sans un contexte qui le soutienne, il n'y a pas de préjugé individuel sans complicité sociale».

- Colombia Diversa, 2014.

Un cas parmi d'autres :

Cas d'agression à l'école pour cause d'orientation sexuelle Sergio Urrego

Sergio Urrego avait 16 ans quand il s'est suicidé le 4 août 2014, certainement en raison de la discrimination permanente dont il était l'objet dans son établissement scolaire, le Lycée Castillo Campestre à Bogotá, pour avoir eu une relation amoureuse publique avec un camarade. Sa mort a entraîné des protestations et des sit-in pour dénoncer l'homophobie, en particulier dans le cadre éducatif en Colombie.

Pour plus d'informations, voir le site de [Colombia Diversa](http://ColombiaDiversa.org).



« Ma sexualité n'est pas mon péché, c'est mon propre paradis ». © Colpremsa

On peut faire quelque chose!

- En prononçant des déclarations publiques faisant état de la gravité de la situation, ainsi que des actions claires de soutien politique à la population LGBTI;
- En exhortant l'État colombien à enquêter de façon efficace et complète sur les faits dénoncés et à mettre en œuvre des mesures de protection, surtout préventives, appropriées à la situation des personnes LGBTI;
- En réalisant des missions sur le terrain pour surveiller et rendre visible la situation de risque des personnes LGBTI;
- En invitant des représentants de la population LGBTI à des audiences des institutions nationales.